

### LE JUGE RAINVILLE.

M. le juge Rainville est mort, à Paris, le 7 courant, de la longue et pénible maladie qui l'avait forcé, il y a cinq ans, de prendre sa retraite.

Né à Ste-Marie de Monnoir le 16 décembre 1839, M. Rainville fit son cours classique au collège de St-Hyacinthe, puis alla faire son droit à l'Université Laval à Québec. Il suivit en même temps le bureau de l'hon. M. Tessier, aujourd'hui juge à la Cour d'Appel. M. Tessier ne tarda pas à remarquer les aptitudes surprenantes de son jeune élève pour l'étude du droit, et il l'a toujours suivi ensuite, avec intérêt, dans les diverses phases de sa carrière professionnelle, heureux de le voir justifier ses prévisions et obtenir le succès qu'il lui avait prédit.

En 1862, M. Rainville était admis à la pratique de la profession d'avocat. Il vint se fixer à Montréal où il entra en société avec M. L. W. Sicotte, aujourd'hui greffier de la Couronne. Quelques années plus tard il s'associait à M. Chapleau, maintenant Secrétaire d'Etat, puis à M. Joseph Duhamel. Par une singulière coïncidence, pendant qu'il pratiquait en société avec M. Chapleau, il fut, durant quelques mois, le patron de son futur remplaçant sur le banc, à Montréal, M. le juge Gill qui, peu après, commença par aller le remplacer au bureau de M. Tessier à Québec.

En 1868, M. Rainville épousa Mademoiselle Herminie Drolet, sœur de M. Gustave A. Drolet. Il n'en eut qu'un seul fils, M. Gustave Rainville, qui survit à son père et à sa mère décédée depuis plusieurs années.

M. Rainville prit rapidement au Barreau, la place que lui méritaient ses talents. Le 10 décembre 1873, il était appelé à une des chaires d'enseignement de l'université McGill, dont il était docteur en droit, et il s'acquitta pendant plusieurs années de cette tâche, avec le plus grand succès. L'Université Laval avait aussi, dans ces derniers temps, octroyé le titre de docteur en droit à son ancien élève.

Le 3 février 1876, sur la recommandation pressante de ses amis politiques, M. Rainville était nommé juge de la Cour Supérieure, à

Montréal, en remplacement de M. le juge Beaudry, décédé. Cette nomination fut accueillie avec la plus vive satisfaction par tous les membres du barreau, sans distinction de partis politiques. L'hon. M. Blake était alors ministre de la justice, et quelques semaines après, celui qui écrit ces lignes avait l'occasion d'entendre, un soir, les nombreuses félicitations que M. le ministre recevait sur l'heureux choix qu'il avait fait.

Aussitôt en charge, M. Rainville se mit à l'œuvre, et il n'est personne au barreau qui ne se rappelle le soin et l'ardeur qu'il mettait à l'accomplissement de ses devoirs judiciaires.

Esprit clair, jugement sain, profonde connaissance du droit, perception rapide, grande facilité de travail, tout contribuait à faire de M. Rainville un des juges les plus distingués de cette province. D'une nature calme et froide, il était cependant ardent à la besogne et passionné pour l'étude, et il étonnait tout le monde par le travail incessant et consciencieux auquel il se soumettait avec un bon vouloir que la maladie seule réussit à vaincre.

Aussi peut-on dire avec vérité qu'il est mort à la peine. Nul doute, en effet, que le travail excessif qu'il s'est imposé pendant sa carrière judiciaire, faisant toujours plus que sa part afin d'aider ses collègues à répondre aux besoins de ce district le plus surchargé d'affaires de toute la province, nul doute, disons-nous, que ce travail excessif a été la cause principale de sa maladie et de sa mort.

Bien que trop malade, depuis sa retraite, pour espérer pouvoir se remettre jamais à aucun travail régulier, sa passion pour l'étude du droit était si vivace que son plus grand plaisir, pendant ces cinq dernières années de sa vie, était, lorsque la maladie le lui permettait, d'aller entendre chaque jour, ces grands professeurs de Paris dont la science profonde et la clarté d'exposition donnait à son esprit si lucide, les plus vives jouissances et la plus entière satisfaction.

La mort de M. Rainville sera longtemps regrettée par ses amis et ses admirateurs tant au Barreau que sur le Banc.